



Retrait d'une plainte - urgent et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Ma belle-soeur a déposé une plainte contre son conjoint pour violence lors d'une dispute. Après coup, elle a réalisé qu'elle avait déformé la réalité et elle a voulu retirer sa plainte. Malheureusement le dossier était déjà parti au Parquet. Elle a donc rédigé une lettre au Procureur de la République pour rétablir la vérité et expliquer ce qui s'est réellement passé (ils se sont disputés, elle a pété un plomb et l'a agressé alors que lui essayait de la calmer). Son conjoint va être jugé le 3 mai prochain pour violence et séquestration. Ma belle-soeur est actuellement hospitalisée en hôpital psychiatrique car elle est sujette régulièrement à des "crises" de ce genre ; elle a déjà été hospitalisée un mois en début d'année suite à une crise et une dépression.

Pensez-vous que sa lettre suffise à innocenter son conjoint ? Si non que peut-elle faire de plus ? Est-il indispensable qu'elle se fasse représenter par un avocat, sachant que ses moyens financiers sont très limités ?

D'avance merci pour votre retour. Nous avons vraiment besoin de savoir quoi faire.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Il appartient à l'avocat de ce Monsieur de faire valoir l'état de santé de sa concubine et de faire comprendre que les faits sont d'une gravité moindre que ce que Madame a laissé à entendre.

La lettre à elle seule me paraît quelque peu insuffisante et ce d'autant qu'en matière de violences conjugales il est plus fréquent que la victime revienne sur ses déclarations d'autant que Monsieur est poursuivi non seulement pour violences mais également pour séquestration.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse rapide.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris : ma belle-soeur n'a aucun moyen de prouver que son témoignage était faux ? Pensez-vous que si elle fournit des certificats médicaux d'hospitalisation psychiatrique et de psychiatre attestant de son état mental à l'avocat de son conjoint cela pourrait faire changer les choses ? Que peut-elle faire d'autres comme démarches ? Quels autres documents peut-elle fournir ? Le fait de se faire représenter par un avocat peut-il faire changer les choses ?

Merci pour votre retour.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris : ma belle-soeur n'a aucun moyen de prouver que son témoignage était faux ? Pensez-vous que si elle fournit des certificats médicaux d'hospitalisation psychiatrique et de psychiatre attestant de son état mental à l'avocat de son conjoint cela pourrait faire changer les choses ?

Il faut vous rapprocher de l'avocat de Monsieur afin de voir ce que ce dernier pense de votre ligne de défense.

Il faut savoir qu'en matière de violences conjugales bien souvent les victimes reviennent sur leur témoignage. De ce fait ce revirement n'est pas toujours pris en considération.

En outre ce n'est pas parce que cette personne est hospitalisée qu'elle est dans un état de démence qui permet d'attester qu'elle n'avait pas conscience de ses paroles.

Que peut-elle faire d'autres comme démarches ? Quels autres documents peut-elle fournir ? Le fait de se faire représenter par un avocat peut-il faire changer les choses ?

Elle peut effectivement envoyer une lettre au juge mais encore une fois je ne peux pas préjuger du fait qu'il la prenne en compte ou non.

Si Monsieur a été renvoyé devant une juridiction de jugement c'est qu'il y a d'autres éléments de preuve que la seule plainte de sa concubine.

Cordialement